

Licenciement pour dispute un jour férié

Par **commercial93**, le **22/06/2015** à **01:59**

Bonjour,
Le jour du 11 novembre 2010 (ferié), j'ai été invité à une manifestation sportive par un fournisseur.

Je me suis disputé verbalement avec ce dernier .

Est ce que le licenciement pour faute grave est justifié avec ce jour? Puis-je me retourner contre mon ancien employeur 4 ans après ?
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **22/06/2015** à **08:32**

Bonjour,
La prescription n'est pas encore passée puisqu'elle est encore pour cette date de 5 ans mais ce n'est pas parce que les faits se sont produits un jour férié que l'employeur ne peut pas considérer qu'ils ont des conséquences sur l'entreprise si votre présence se situait dans un cadre professionnel...

Par **commercial93**, le **22/06/2015** à **09:55**

Merci, mais le cadre était festif

Par **P.M.**, le **22/06/2015** à **10:21**

Ce n'est pas avec quelques bribes que l'on peut de toute façon avoir un avis et il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes pour savoir si cela se rattache à la vie de l'entreprise en perturbant son fonctionnement...